

Novembre
Décembre

N°29

Cfdt:

LES EQ'EAUX

-VOIES NAVIGABLES DE FRANCE-

A LA UNE

p. 3

**Remettre
l'Humain au
cœur des sujets !
Une belle ambition
pour 2018**

Les Eq'Eaux
Nationaux

p.4 à 6

Les Eq'Eaux
du Ministère

p.7

Les Eq'Eaux
des Régions

p.8 à 11

Sommaire

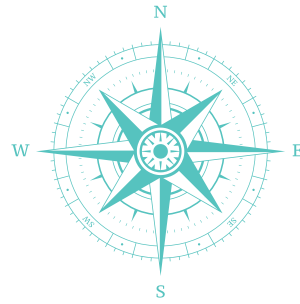
p. 3 A la une

p. 4 L'agenda

p. 5 Les Eq'Eaux Nationaux

p. 7 Les Eq'Eaux du Ministère

p. 8 Les Eq'Eaux des Régions



EDITO

On prend les mêmes et on avance ! Vous tenez entre vos mains la toute nouvelle formule de notre newsletter ; plus dynamique, plus vivante, nous l'avons également voulue plus ludique, pour vous permettre de retrouver rapidement les informations qui vous intéressent au premier plan. Vous y retrouverez l'ensemble de nos actions de l'automne, au cours desquelles nous avons porté les intérêts des personnels sur les dossiers économiques et sociaux qui vous concernent au premier plan. Ce nouveau support est aussi l'occasion pour nous de vous souhaiter le meilleur pour cette fin d'année, et un bon repos durant la traditionnelle trêve des confiseurs. Un répit d'autant plus nécessaire que la prochaine année sera celle de la mobilisation, en vue des élections à venir en décembre 2018. D'ici là, nous connaissons nos priorités : garder LE cap, qui est de savoir vous écouter et défendre vos préoccupations. Belles fêtes à toutes et à tous !



Remettre l'Humain au cœur des sujets, plus qu'un slogan, une nécessité !

Plus d'une centaine de postes encore supprimés pour 2018 et une tendance à l'identique annoncée jusque 2022 ! L'absence du décret garantissant le versement de l'indemnité compensatrice d'accompagnement (ITA) au 1er janvier 2018 pour tous les agents qui subissent des réorganisations de service et, par ricochet des pertes de rémunérations !

Enfin, un gel des rémunérations et une marge de manœuvre et de négociation de plus en plus faible pour ne pas dire inexistante à VNF pour son personnel !

Trois bonnes raisons qui ont été sources de motivation à la délégation intersyndicale CFDT-VNF et Force Ouvrière pour rendre une visite au Conseil d'administration ce 19 décembre lors d'une assemblée générale que l'intersyndicale avait volontairement organisée ce jour au Siège de Béthune.

Reçue dans un premier temps par la direction générale, la délégation intersyndicale a ensuite fait écho de

l'inquiétude et de la colère des agents devant le Conseil d'Administration en martelant les effets de bord de cette politique d'austérité et d'abandon de la voie d'eau que cela soit pour VNF mais également pour son personnel. Le président de VNF n'a pas épargné les tutelles de Bercy dans ses déclarations qui rejoignaient les revendications de l'intersyndicale. Tous ces beaux acteurs qui ont pourtant attendu notre visite pour réagir ont clairement annoncé une nouvelle fois que le décret ITA était sur le point de sortir et le DG a également garanti qu'aucun agent ne perdrait de rémunération à partir du 1er janvier 2018.

Dans l'attente, de la sortie du décret, le DG a réaffirmé le gel de toutes les réorganisations en cours ! En effet, soyons réalistes, faute du décret justifiant la mise en place de cette indemnité, et/ou faute d'une décision officielle du DG ou de tout autre texte définissant les moyens d'une compensation, le versement ne pourra avoir lieu et ne sera pas validé par le

comptable ou le contrôleur général.

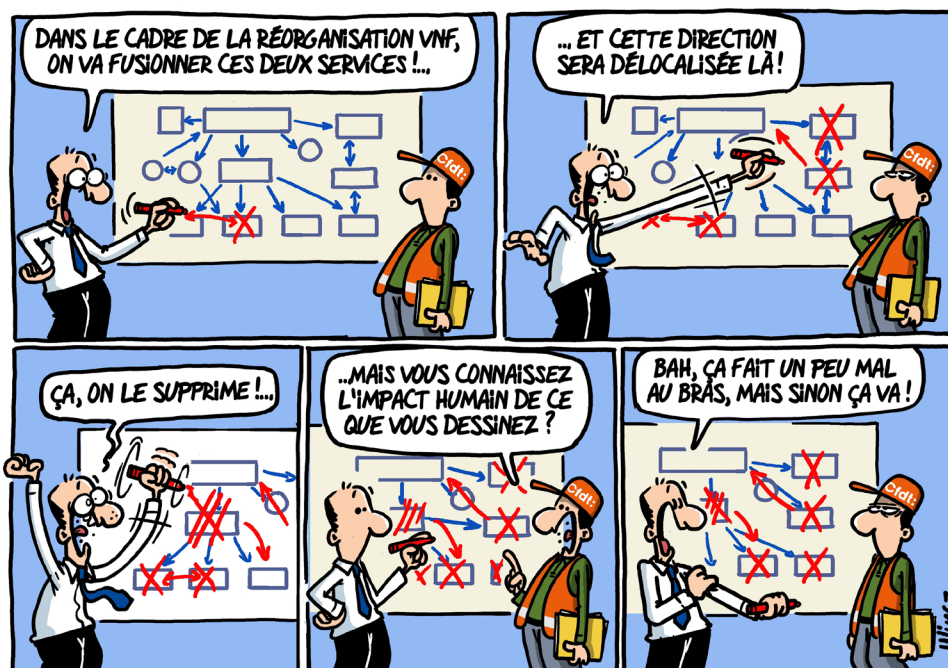
La CFDT-VNF est affligée de voir que dans tous les projets de réorganisation, de service...etc., l'impact RH n'est pas le premier point analysé et que celui-ci est bien souvent relégué au point de détail.

Notre établissement fonctionne grâce aux femmes et aux hommes qui s'investissent chaque jour pour faire avancer et évoluer celui-ci. Aussi, il serait bien de remettre l'humain au cœur de tous ces sujets afin de ne pas perdre toute notion de bon sens...

Que la direction générale rende et impose le respect de ses lettres de noblesse à la Direction des Ressources Humaines plutôt que de l'astreindre à une direction comptable d'effectifs et de masse salariale ignorant toute notion de l'impact humain qui est pourtant le cœur de son métier !

La CFDT-VNF sera présente pour œuvrer dans ce sens, aujourd'hui et demain.

L'œil de Wingz !



AG EN DA

Janvier
Février
2018



04 janvier 2018

Réunion DG/DS



16 janvier 2018

CTU - Formation représentant les salariés de droit privé (sous réserve)



16 janvier 2018

1^{ère} réunion sur la politique de rémunération des salariés de droit privé.



18 janvier 2018

CTU - Formation plénière



18 janvier 2018

CTU - Formation représentant les agents de droit public (sous réserve)



31 janvier 2018

Réunion DG/DS



13 février 2018

CTU - Formation représentant les salariés de droit privé



22 février 2018

CTU - Formation plénière



22 février 2018

CTU - Formation représentant les agents de droit public

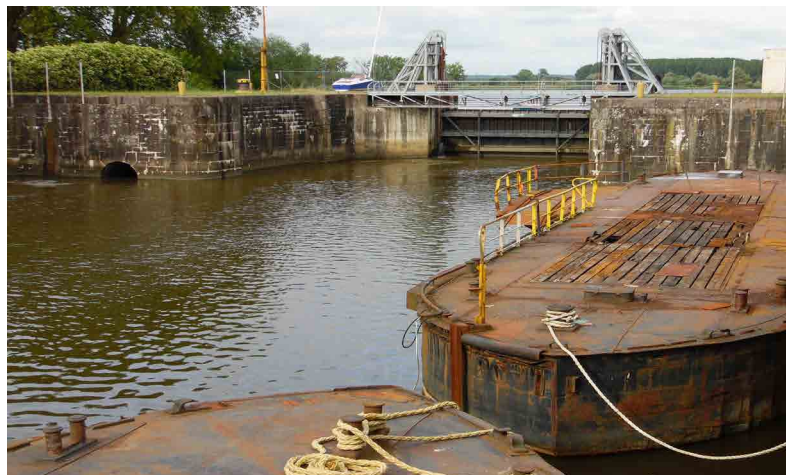
Séminaire des cadres : pour de véritables plans d'accompagnement et de reconnaissance pour les agents

La direction générale de VNF a réuni les cadres de l'établissement les 14 et 15 novembre dernier à Nancy. La CFDT-VNF a été conviée à ce séminaire ; ce qui a été l'occasion pour son secrétaire général de rappeler, en présence de la tutelle, combien VNF avait besoin de moyens à la hauteur des ambitions une nouvelle fois entendues au cours de ces deux jours.

La CFDT-VNF reste dubitative face aux discours consistant à dire que VNF doit trouver dans ses propres ressources (par l'effet d'une baguette magique ?) les moyens de faire plus avec des effectifs en baisse constante, à l'image du niveau de service issu du projet stratégique adopté fin 2015.

La performance de la voie d'eau et le développement des recettes de VNF ne doit pas se mesurer comme le fait l'Etat et les gouvernements successifs, à l'unique baisse des effectifs et des baisses de dotation de l'Etat.

Par exemple, la mise en avant du métier de la gestion hydraulique (qui semble être un nouveau métier pour la direction...) nécessitera de définir de véritables plans d'accompagnement et de reconnaissance pour les agents, tout autant que l'écriture d'une trajectoire politique et budgétaire stable.



Bref, un décalage certain demeure entre la réalité du terrain et les grandes déclarations de ces deux jours de séminaire ! Il conviendra pourtant à un moment donné que les deux se rejoignent pour entrer dans la réalité et peut-être produire des effets bénéfiques qui seront ressentis par les agents ! Dans l'attente et comme à chaque fois, les personnels ont un peu de mal à ressentir les effets ou les décisions qui découlent concrètement d'un tel rassemblement onéreux des forces vives de l'établissement !



Complément indemnitaire pour les personnels administratifs de VNF : la CFDT-VNF reste pleinement mobilisée !

Les ministres Hulot et Mezard ont, compte tenu des disponibilités constatées au ministère en fin de gestion, décidé de mobiliser une enveloppe budgétaire exceptionnelle afin de valoriser le montant indemnitaire des personnels Adjoints Administratifs, Adjoints Techniques et Syndic des gens de mer du ministère.

Les personnels de VNF n'étant pas rémunérés sur la ligne budgétaire 217, la CFDT-VNF a, par courrier en date du 10 novembre 2017, saisi le Directeur Général afin de lui demander la mise en œuvre de cette mesure pour le personnel Adjoint Administratif de VNF.

Par un courrier en date du 27 novembre, le Directeur Général a indiqué à la CFDT-VNF qu'il ne pouvait accéder à sa revendication pour les raisons suivantes :

- les marges de manœuvre budgétaires de VNF en fin 2017 sont insuffisantes ;
- l'instruction de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de VNF du 3 juillet 2017 prévoit la mise en œuvre d'un CIA sous condition de disponibilités budgétaires, et non un versement automatique en fonction du CIA attribué au ministère.

Le Directeur Général en a profité pour rappeler les mesures actées précédemment pour les Adjoints Administratifs de VNF :

- enveloppe de 200 000 € au 1er janvier 2016;
- enveloppe de 117 000 € en 2017 ;
- prise en compte de l'augmentation de l'IFSE de 65 € à la mise en œuvre du RIFSEEP comme au ministère.

Toutes ces mesures sont désormais intégrées à l'IFSE. Ce faisant, le Directeur Général ouvre néanmoins la porte à une éventuelle revalorisation du régime indemnitaire des personnels Adjoints Administratifs et techniques, sous réserve de disponibilités budgétaires, point qui sera mis sur la table lors des discussions de révision de l'instruction RIFSEEP VNF à venir en 2018.

La CFDT-VNF sera présente afin de porter une nouvelle fois cette nécessaire reconnaissance et donc revalorisation.

Tournée des HMI pour les salariés de droit privé

Comme chaque année, la CFDT-VNF a organisé des HMI à destination des salariés de droit privé dans l'ensemble des Directions Territoriales. Ces rencontres sont l'occasion de mieux expliquer la manière dont ont eu lieu les négociations relatives à la NAO 2017, de rappeler et d'expliquer les avancées sociales obtenues et de répondre à l'ensemble des questions que se posent encore bon nombre de salariés.

Nous avons constaté l'année dernière encore qu'il reste un grand niveau de méconnaissance des droits et accords en vigueur, ce qui génère parfois des interprétations propres à certaines DT. Nous avons d'ailleurs appelé la Direction à mieux communiquer auprès des PPRH et plus largement auprès des salariés pour que les textes soient mieux connus, compris et appliqués. A ce titre, nous saluons la Direction pour la communication qu'elle a organisée suite à la signature de l'accord NAO 2017. C'est une première et nous l'invitons sous l'impulsion donnée par la CFDT-

VNF, à poursuivre dans cette voie ! Toutefois, au vu du calendrier de ces négociations et des premières remontées de salariés, nous regrettons encore une fois la façon dont s'est déroulé cet exercice et la mention « peut mieux faire » est la mention la plus appropriée et indulgente que nous ayons trouvée !

Retrouvez-nous lors de l'HMI organisée dans votre direction territoriale :

- DT Nord-Pas-de-Calais : 9 janvier 2018
- DT Strasbourg : 11 janvier 2018
- DT Bassin de la Seine : 19 janvier 2018 (à confirmer)
- DT Rhône-Saône : 22 janvier 2018
- DT Centre-Bourgogne : 23 janvier 2018
- DT Sud-Ouest : 1^{er} février 2018

Nous remercions les salariés de droit privé pour leur présence et les échanges tenus lors de l'HMI à la DT Nord-Est du 15 décembre dernier.

CAP au Nord : en avant toute !

Après un moment d'hésitation, il semblerait que nous garderions le CAP de nos CAP PETPE locales.

En revanche, pour les CCP OPA, la route semble encore incertaine entre un maintien local ou une centralisation. Tout ceci risque fort de faire perdre le nord à beaucoup...

Mais si le ministère dit CAP PETPE transférée à VNF pour se débarrasser de nous, il n'assure pas à ce jour les conditions de transbordement, le largage des amarres, et encore moins le plein de fioul.... Quant à nos collègues des Ports Maritimes, ils risquent de se sentir abandonnés au pied du phare...

Pour résumer, si rien ne change pour les PETPE en ce qui concerne les CAP Locales en DT, la CAP Nationale passerait du ministère à VNF.

A ce stade, la CFDT-VNF ne voit pas la plus-value d'un tel changement à partir du moment où VNF n'a pas de liberté de gestion en ce qui concerne les PETPE, même sur des sujets comme la PTETE qui est négociée au sein de l'EPA mais bridée et scrutée par le ministère.

Les discussions statutaires qui devaient avancer sont au port, et ne semblent pas près de prendre le large. Alors, quel est l'intérêt de cette bascule pour le ministère et pour les agents ?

Pour les OPA, la disparition des CCP locales risque d'être synonyme de déconnexion de la réalité locale et d'une gestion totalement impersonnelle.

Donc, mettons CAP sur la bonne espérance, et souhaitons d'y trouver POUR UNE FOIS, du bon sens !



La CFDT-VNF se mobilise pour obtenir la compensation de la fin des heures supplémentaires programmées

Suite à la signature en date du 7 juillet 2016 de l'accord collectif relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des personnels de droit public de VNF, un processus d'élaboration d'un nouveau règlement intérieur a été lancé, en concertation avec les organisations syndicales, en mai 2017 à la DTSO.

Dans ce cadre, la question des astreintes programmées a été mise sur la sellette par la direction territoriale en application des directives nationales.

Il convient de noter que cela fait de nombreuses années que tout le monde sait que les heures supplémentaires programmées ne sont pas vraiment conformes aux règles de gestion de la fonction publique. Elles ont perduré jusqu'à aujourd'hui car elles permettent à la DTSO de faire tourner l'exploitation avec des effectifs insuffisants. La contrepartie, c'est de permettre aux agents d'exploitation de bénéficier d'un complément de rémunération.

Bien que nous regrettons leur disparition en 2018, la section CFDT-VNF de la DTSO s'est mobilisée afin de trouver une organisation qui permette d'assurer la continuité du service public tout en compensant financièrement la perte des heures supplémentaires programmées.

Une solution a été trouvée en concertation avec la direction territoriale, qui consiste à mettre en place des sujétions horaires liées à la nature des missions des agents d'exploitation : journée continue, travail le week-end...etc.



Ces sujétions horaires donnent lieu au versement d'une indemnité de sujétions horaires (ISH) qui compense la perte des heures supplémentaires programmées.

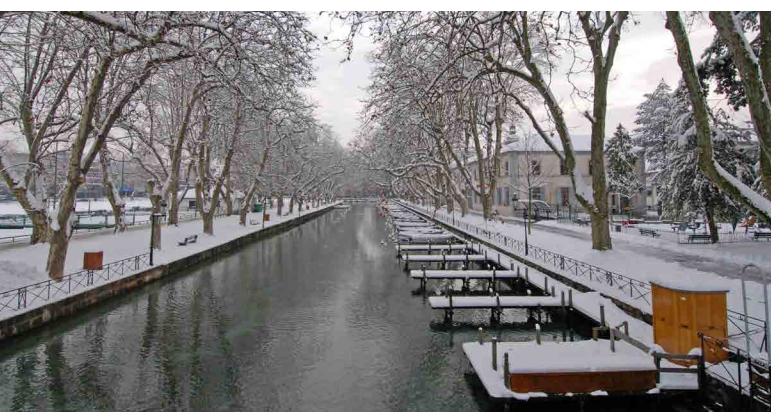
L'ISH étant forfaitisée, elle sera versée aux agents d'exploitation y compris lorsqu'ils seront en congés ou en arrêt maladie ordinaire.

En conséquence, la CFDT-VNF a soutenu cette solution qui garantit de manière pérenne le pouvoir d'achat des agents d'exploitation de la DTSO.

DT Strasbourg

L'hiver vient, apportant dans son sillage un vent glacial. La nature va se mettre au repos jusqu'au printemps, et alors renaîtront, le long de nos canaux, fleurs et herbes folles, buissons et arbustes, forêts, revêtant leur feuillage de printemps !

L'hiver vient, mais la CFDT-VNF poursuit son chemin coûte que coûte pour défendre et préserver les intérêts et acquis des personnels de la DT Strasbourg, car elle est la seule force de proposition dans tous les groupes de travail. La CFDT-VNF continue et poursuivra sa quête d'équité !



L'hiver vient, et la CFDT-VNF, omniprésente dans toutes les instances et les groupes de travail, vient enrichir les débats. Seule organisation syndicale s'exprimant avec pertinence, elle ose des contre-propositions et reste attentive à tous les niveaux quant au devenir des personnels dans ce violent tourbillon qui nous amène tout droit à la tempête, que sont la réorganisation et la restructuration de la direction territoriale, et qui déstabilisent fortement les personnels !

L'hiver vient, affaiblissant parfois les uns ou les autres, mais la CFDT-VNF continue de porter haut l'étendard des négociations, défendant échanges après échanges la préservation de la qualité de travail des personnels. De la joute verbale entre la direction et les représentants du personnel, ressortent de nombreux résultats concrets, que la CFDT-VNF obtient en faveur des personnels de la DTS !

L'hiver vient, et avec lui les dernières instances et groupes de travail de l'année (GT Règlement Intérieur, CHSCT Local, et CTUP) !

**Joyeux Noël à vous tous, personnels de l'EPA Voies Navigables de France. Bonne fin d'année 2017 !
Et Bonne santé à tous !**

DT - Nord-Est

La section du Nord-Est de la CFDT-VNF a tenu son assemblée générale le 17 novembre 2017 à Toul. En cette fin d'année, si le choix a été fait d'inviter adhérents et militants, en 2018 en revanche, nous ouvrirons notre assemblée à tous, et l'organiserons de préférence en été autour d'un barbecue.

Nous avons eu l'occasion de rendre compte devant l'assemblée de l'action de nos élus et représentants, locaux et nationaux, tout en commentant le rapport d'activités de notre section.

Gabriel HESS, notre secrétaire de section, a rappelé quelques points d'actualité et est revenu sur les négociations et acquis de 2017 : « Nous pouvons être fiers d'avoir obtenu le reclassement des Chefs d'équipes issus de concours au grade C3 du corps des catégories C. Mais cela n'a été possible que par l'acceptation et la mise en place du PPCR, ce plan tant décrié et condamné par d'autres organisations syndicales qui revendiquent aujourd'hui avoir gagné, et qui ne méritent pas de revendiquer cet acquis ».



De nombreuses questions de l'assemblée ont porté sur la réorganisation annoncée de l'exploitation dans un premier temps pour le Canal des Vosges. La CFDT-VNF se félicite de la richesse des échanges et vous remercie de votre présence.

DT Centre-Bourgogne

G170, GPEC, ODYC'B... à la DT CB les sigles font florès !

Nous espérons passer des sigles aux signes.

A plusieurs reprises, la direction rappelle qu'il faut respecter les personnels et obtenir leur investissement maximal dans les projets.

Cependant, pour paraphraser R. POINCARE, qui attirait l'attention sur le fait que « les personnes qui ont réussi ont tendance à monopoliser le pouvoir », il faut toujours s'assurer que les autres, qui sont derrière, puissent progresser socialement et être représentés au sein de notre direction territoriale.

Les solutions d'adaptation et de transformation demandées à l'ensemble devraient être collégiales. Pour cela, la hiérarchie devra se mettre plus à l'écoute et moins dans l'injonction. Passer de l'idée à l'action.

Nouveau siège

Le déménagement de la Tour Mercure vers les anciens bâtiments de l'INSEE, distants de quelques centaines de mètres, ont eu lieu fin octobre.

Plusieurs fois repoussée, cette date aura permis que tous les agents impactés puissent intégrer directement leurs nouveaux bureaux sans phase transitoire. De l'avis général, le nouveau siège est plus attrayant, confortable et mieux insonorisé. Les derniers travaux concernent l'isolation extérieure du bâtiment. Suite à un questionnaire, ce nouveau siège s'appelle

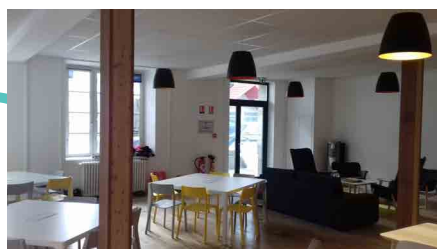
désormais l'ODYC'B (allusion à l'Odyssée d'Homère).

Concernant l'avenir de notre DT et de l'établissement, les dernières informations sont très anxiogènes. Une attention particulière doit être portée sur la baisse des effectifs notamment sur le terrain, mais aussi dans les bureaux. Lors de notre rencontre le 20 juillet dernier avec M. Lalart, directeur général délégué, et la DRHM, nous avons déjà alerté sur la nécessité de porter une attention particulière pour la DT CB qui a déjà réalisé le travail de réorganisation dans le cadre du projet de service, et qui est déjà à l'effectif 2020 ! Nous ne pouvons pas être pénalisés 2 fois ou plus...

Concernant la GPEC, il faudra veiller à passer du rejet d'un poste à l'attractivité de celui-ci. Pour la section DT CB CFDT-VNF, le rôle du syndicalisme, c'est d'écouter les personnes, pas de leur dire ce qu'il faut faire. C'est pourquoi nous sommes prêts à entendre tous les avis concernant les projets de solutions et assister les agents dans leurs choix.

Par exemple à l'ODYC'B passer du statut de « l'Odyc'bien » à celui de « l'Oh dit ! C'est bien. »

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos différentes HMI (heures mensuelles d'informations) afin d'échanger sur vos problèmes ou vos attentes.



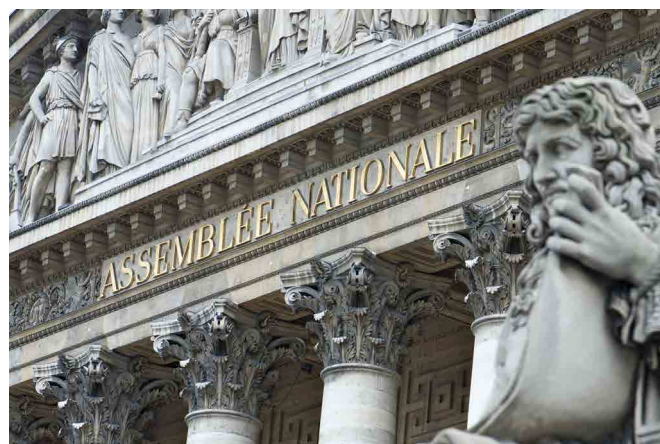
DT Bassin de la Seine

Pour ceux qui en douteraient encore, **le Père Noël n'existe plus !** Il suffit de lire le compte rendu des instances paritaires de notre direction territoriale. L'ambiance générale qui règne au sein des UTI depuis deux ans maintenant ressemble à celle d'une entreprise au bord du dépôt de bilan.

Dans les entreprises privées, les difficultés économiques et autres délocalisations vers des cieux plus cléments en termes de coûts de production font partie des mœurs. Le licenciement et son cortège de difficultés financières et sociales sont désormais l'une des facettes de la vie professionnelle.

Depuis l'avènement du projet de service en 2015, la DTBS n'échappe pas à cette règle de la réorganisation permanente. Aujourd'hui, l'Aisne, l'Oise, l'Yonne, le Canal du Nivernais ; hier le Canal du Nord, la petite Seine... Demain, les subdivisions Maintenance et Exploitation subiront ces coupes sombres. Nous pourrions faire un décompte funeste des emplois perdus durant ces deux ans de restructuration et des prévisions pour les trois années à venir. A quoi bon ? La logique actuelle est à l'externalisation des tâches. Un poste est considéré au vu des données brutes du passage de bateaux ! Données qui sont « retravaillées » pour satisfaire l'actualité...

La CFDT-VNF s'interroge sur le peu d'empathie montrée par la Direction devant certaines situations : jugez plutôt, après de nombreuses suppressions de postes sur un secteur, les agents restants en place voient leurs salaires amputés de l'ISH et leur PTETE réduite au minimum. Pour achever le tableau, la NAS



sera supprimée (au profit d'une COP 15), sans autre espoir que l'indemnité compensatrice (limitée dans le temps) ou une mutation. Une manière pour le moins équivoque de faire comprendre aux agents d'aller voir ailleurs...

Ce genre de situation devient monnaie courante, comme l'allongement des temps de trajet, les changements de résidence administrative et les redevances abusives. La liste des abus est longue ; hier exceptionnels, ils deviennent aujourd'hui la norme. Nous sommes tous soumis à ce genre de pratiques. Alors que pouvons-nous attendre de ce Père Noël là ?

DT Nord-Pas-de-Calais

Et voilà, l'année 2017 se termine. Une année riche pour la section CFDT de la DT Nord – Pas-de-Calais, arborée, suite à la dernière Assemblée Générale, d'une toute nouvelle ramure au sein du Service et s'étoffant avec l'arrivée de nouveaux adhérents. Tout cela est de bon augure pour l'année 2018 qui verra l'élection de vos nouveaux représentants au sein des différentes commissions paritaires.

Le visage de notre direction change, du moins partiellement, de personnes. Notre Directeur Benoît Rochet a quitté ses fonctions pour l'horizon de la direction de la Société d'Exploitation des

Ports du Détroit et est remplacé par Mme Matykowski, déjà en place en tant que Directrice Adjointe. On annonce également notre Secrétaire Générale Mme Millot en partance pour le Siège de Béthune.

De même du nouveau dans les UTI ; en effet depuis le 7 juillet, l'UTI Escaut St Quentin a investi des locaux flambants neufs à Valenciennes, et, en 2019, ce sera le tour de l'UTI Deûle-Scarpe de Waziers. Les premiers travaux de construction du futur atelier vont débiter dans les jours qui viennent. Ces changements sont une réelle avancée des conditions de travail de tous nos collègues, que notre Section ne cesse de pointer notamment lors des CLHSCT.

De même, cette fin d'année est également marquée par l'expérimentation du télétravail mise en place en novembre.

De quoi présager une année 2018 forte d'investissements et d'actions pour notre section, qui sera attentive au bien-être de tous, facteur essentiel et inhérent à la prospérité de Voies Navigables de France.



DT Rhône-Saône

Le nouveau règlement intérieur de la DTRS a fait l'objet d'un passage en CHSCTL et CTUP.

Il entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

La CFDT-VNF s'est positionnée contre à deux reprises aux motifs que des avantages qu'avaient les personnels d'exploitation disparaissaient, entraînant la perte d'un certain nombre de jours de repos, et que les avancées portées par la CFDT sont renvoyées au niveau national ou refusées.

Il est bien que les choses évoluent, mais cela ne doit pas se faire au détriment des personnels.

Il était inconcevable pour la CFDT-VNF que les maigres avancées qui sont le fruit des négociations nationales - comme par exemple la ½ journée de récupération possible pour les personnels administratifs, dont la CFDT-VNF avait fait un point bloquant pour sa signature de l'accord temps de travail - efface le paiement de l'ardoise que vont devoir régler les autres personnels.

Voilà pourquoi la CFDT-VNF a voté contre ce nouveau règlement intérieur, malgré certaines avancées suites à ses propositions.

Pour information, des discussions sur certains points comme les bonifications horaires sont encore en cours, et la CFDT-VNF espère que, sur ce point, les agents ne seront pas encore tirés vers le bas.



SIÈGE : la réorganisation de la DIEE ou la commémoration de 14 -18

Débuté en 2014, et après près de 4 ans de négociations, d'échanges, de projets avortés ou reportés ainsi que d'AMO fantômes, il était temps que se finisse ce grand chantier du siège : la réorganisation de la DIEE !

Il aura donc fallu 4 années pour aboutir à une version proposant des changements mineurs dans l'organisation de cette direction. Les divisions déjà existantes n'évolueront pas ou peu, tout comme le périmètre d'action de la direction, conséquences logiques des décisions précédentes concernant le projet de service qui n'avait pas éclairci le « qui fait quoi » sur les sujets communs avec les autres directions du siège (voir la dernière newsletter).

Certes, la volonté affichée est de faire basculer le fonctionnement de la direction vers le mode projet. Certes, cela entraînera une évolution pour une partie des personnels vers de nouvelles fonctions. Mais devant cette petite avancée au vu des efforts déployés, c'est surtout un grand sentiment d'occasion manquée qu'ont ressenti les représentants du personnel - sentiment clairement partagé par la Direction Générale en instance.

Ils ont donc décidé de valider malgré tout cette première partie de la réorganisation, pour permettre d'acter l'avancement de



nos collègues. Première partie en effet, puisqu'il a été décidé de reporter l'examen des dernières fiches de poste (les plus problématiques pour la RH) à une prochaine instance en 2018, afin d'« arriver à une version finalisée ».

Notons donc là la volonté de la DIEE d'établir un parallèle historique avec le siècle dernier et sa Grande Guerre, qui dura elle aussi 4 ans, pour se finir en 1918.

Souhaitons que le parallèle s'arrête là, et que la prochaine consultation sera vraiment la Der des Ders.